

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 juin 2018  
Rapporteur :  
Monsieur Christian ROSE**

**N° 31**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 05/07/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018  
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 144 443 €, sont soumises à l'avis de la commission des solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 520 6574 900 :**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées (FCPMH)</b> Regroupement de personnes malades et handicapées physiques désirant partager, approfondir des connaissances par des réunions régulières ; information, soutien moral, détente. Cela passe par des visites, échanges téléphoniques ou mails entre personnes malades, handicapées ou isolées. Subvention de fonctionnement	<b>170</b>
<b>Union nationale des malades et/ou des handicapés psychiques (UNAFAM 29)</b> Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts. Subvention de fonctionnement	<b>170</b>

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la Voix de Bretagne</b> Entraide, incitation à l'apprentissage d'une voix de remplacement ; aide morale à la réinsertion et à la réadaptation familiale, sociale et professionnelle ; défense des intérêts et des droits des laryngectomisés et autres mutilés de la voix ; vente d'accessoires spécifiques. Subvention de fonctionnement	<b>100</b>
<b>Alcool assistance – La Croix d'or</b> Association d'aide aux personnes sensibilisées aux effets, dangers et conséquences psychologiques, médicales et sociales de la consommation d'alcool et autres produits psychoactifs. Subvention de fonctionnement Aide aux loyers	<b>420</b> <b>3 583</b>

**Ligne budgétaire 61 6574 900 :**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper (ARPAQ)</b> Subvention au titre de la convention de partenariat	<b>140 000</b>

- 2- d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 6 juillet 2017 entre la ville de Quimper et l'Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper (ARPAQ).